LA CONFÉDERATION

DES

CHAPITRES CATHEDRAUX

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE REIMS

(1234-1428)

PAR

Louis SOULLIÉ

INTRODUCTION

SUJET, SOURCES ET PLAN DU TRAVAIL. — LISTE DES LIVRES ET MANUSCRITS CITÉS.

CHAPITRE I

FORMATION DE LA MENSE ET DE LA JURIDICTION CAPITU-LAIRES DU VIII⁶ AU XII⁶ SIÈCLE.

Introduction de la vie régulière dans les églises d'Arras et de Reims, avant saint Chrodegang et le concile d'Aix-la-Chapelle de 816. — Elle amène la constitution de la mense capitulaire, aux dépens de la masse des biens communs de l'Eglise. — Le prévôt supérieur du chapitre au temporel et au spirituel est remplacé par un doyen électif au xr° siècle. — La justice du chapitre, consistant essentiellement dans la juridiction sur le cloître et sur les chanoines, est progressivement étendue aux francs sergents et à des possessions extra-

claustrales. — Quelques chapitres obtinrent le privilège de se recruter par cooptation. — Tous acquirent au xuº siècle le droit d'excommunier leurs ravisseurs.

Trois circonstances favorisèrent ce développement : l'absence d'un droit commun suffisamment précis; les libéralités des évêques; les confirmations, puis les concessions directes de privilèges par les papes.

CHAPITRE II

ABANDON DE LA VIE COMMUNE. — (SECONDE PARTIE DU XII° SIÈCLE.)

Témoignages sur l'observation de la vie commune, en ce qui concerne le dortoir et le réfectoire, jusqu'à la fin du xii siècle. — Les causes de cet abandon furent : l'accroissement des biens, l'influence de la féodalité et un certain relâchement. — Il eut pour conséquences : l'o la création de prébendes séparées et la division de la mense capitulaire en prévôtés (fin du xii siècle); 2º la répartition des droits de patronage entre les prébendes (seconde moitié du xiii siècle). Malgré ces changements, une très étroite discipline continua de subsister dans les chapitres.

CHAPITRE III

NOUVEAUX PROGRÈS DE LA JURIDICTION DES CHAPITRES AU XII^e SIÈCLE.

Les évêques perdent toute juridiction sur les chanoines et sur les clercs dépendant des cathédrales. — Comment les doyens reçoivent charge d'âmes. — Il n'y a plus qu'un lien féodal entre les évêques et les dignitaires des chapitres. — Ces chapitres prétendent

confédération des chapitres cathédraux de Reims 107 partager les droits des évêques, contrôler leur administration et faire partie des conciles provinciaux. — La cessation de l'office divin est leur arme principale contre les évêques.

CHAPITRE IV

LES ASSEMBLÉES CAPITULAIRES DU XIII^e SIÈCLE.

Association des églises de Reims et de Laon en 1206. — Intervention collective des chapitres en faveur des églises de Laon et de Cambrai près de l'archevêque de Reims et de Frédéric II, empereur d'Allemagne, en 1216 et en 1226. — Ils réclament auprès de Grégoire IX, contre le légat, le cardinal Romain de Saint-Ange, en 1227. — Dans la querelle de Saint-Louis et de l'évêque de Beauvais, ils refusent toute autorité aux conciles tenus sans leur participation : ils en prennent occasion pour instituer les assemblées capitulaires (1234). — Part importante prise par les chapitres au procès entre l'archevêque de Reims et ses suffragants, sur les droits du siège métropolitain. Assemblées des 11 et 31 janvier 1247. — Réunions pour s'opposer à des impositions papales ou royales en 1267-1283 et 1295. — Règlements des assemblées du xiii° siècle, d'après les lettres organiques de 1234-1238-1260 et 1295.

CHAPITRE V

STATUTS ET USAGES DU CHAPITRE PROVINCIAL (1330-1428).

Les principaux points furent fixés par les chartes constitutives de 1330 et de 1395. — Les ordonnances du chapitre provincial liaient les chapitres des églises cathé-

drales. — Parfaite égalité des chapitres : les députés de chacun d'eux présidaient successivement la réunion. -L'obligation d'y envoyer des députés eut pour sanction une amende de 5, puis de 10 livres parisis. — Les nouveaux chanoines devaient à leur réception jurer d'observer les ordonnances du chapitre provincial. - Ses différentes dénominations : « Congregatio capitulorum cathedralium ecclesiarum provinciæ remensis, « Capitulum provinciale ». — Sauf interruption, il fut annuel depuis 1331, et bisannuel depuis 1405. — Il se réunissait à Saint-Quentin, dans le couvent des Frères prêcheurs, le premier mercredi après la fête de saint Philippe et de saint Jacques (1° mai), puis le 8 mai. — Ordre observé par les chapitres pour siéger et présider. — Il était précédé de la messe du Saint-Esprit, et ouvert par un discours des présidents; il se terminait par un dîner. — Il avait des archives et un sceau particulier. — Contribution annuelle. — Divers modes de répartition des dépenses.

CHAPITRE VI

ACTES DU CHAPITRE PROVINCIAL (1330-1428).

Rapports avec le pape. — Exemption totale du pouvoir épiscopal. — L'archevêque de Reims était le supérieur immédiat des chapitres en qualité de métropolitain. — Le chapitre provincial intervient souvent le premier pour défendre les immunités du clergé contre les atteintes du pape, du roi ou de l'archevêque. — Ses statuts pour assurer l'intégrité des chapitres et affermir sa propre autorité. Il pourvoit aux intérêts communs des chapitres, souvent même par voie préventive. — Conseil et assistance pécuniaire prêtée aux chapitres

confédération des chapitres cathédraux de Reims 109 en procès. — Statuts pour le bon gouvernement des églises confédérées et principalement sur la réforme des mœurs des ecclésiastiques de leur juridiction.

CHAPITRE VII

ÉTAT DE LA PROVINCE DE REIMS EN 1423.

Le duc de Bedford essaie d'envoyer au concile général de Pavie des ambassadeurs de son choix pour représenter l'église gallicane. — Résistance des chapitres. Ils se réunissent à Noyon et décident d'y envoyer directement des députés. — Leurs instructions assez détaillées font connaître l'état de la France du nord à cette date. — Leurs griefs contre le pape, le gouvernement anglais, les évêques et les pouvoirs locaux. — Extrême misère de la province. — Cet état paraît encore aggravé en 1428.

CONCLUSION.

Notice sur les manuscrits et les éditions des procèsverbaux des assemblées du chapitre provincial.

PIÈCES JUSTIFICATIVES I-XXXVI (1234-1428).

